

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 5 octobre 2023 - Délibération n° 2023-074

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'ILLE-ET-VILAINE (SEM 35)
TERRE & TOIT

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION
ET DE GOUVERNANCE

EXERCICE 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 25 septembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26
Votants	28
Vote	
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Jacques Carpentier, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

- Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Madame Karen Lanson.

Rapport de Lionel Remande.

L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'un établissement public local (société d'économie mixte et société publique locale).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, conformément à l'article D. 1524-7 du même code, ce rapport comprend les informations suivantes :

- Une présentation de l'établissement public local ;
- L'état des relations entre la collectivité territoriale (ou le groupement) et l'établissement public local ;
- Les modifications des statuts effectuées dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années ;
- Les évolutions de l'actionnariat intervenues dans l'année en conservant l'historique des cinq dernières années ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le - **9 OCT. 2023**

ID : 035-213502362-20231005-SG2023_360-DE

- *L'état de l'ensemble des participations de la société ;*
- *La description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel auxquels l'établissement public local est confronté ;*
- *L'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité ;*
- *Une information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet ;*
- *Les modalités d'exercice du contrôle analogue pour la société publique locale ;*
- *Le bilan de la gouvernance des élus ;*
- *Les éléments de rémunération ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ainsi qu'aux mandataires sociaux ;*
- *La situation financière de la société ;*
- *La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité de la société.*

La Ville de Redon est actionnaire de la société d'économie mixte (SEM 35) Terre & Toit. Jusqu'au 22 novembre 2022, cette dernière était titulaire d'une délégation de service public, pour la gestion de la tranche 1 de la ZAC du Châtel - Haut Pâtis.

L'assemblée délibérante doit se prononcer sur le rapport de gestion et de gouvernance établi par la SEM Terre &Toit pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1524-5 et D. 1524-7,

Vu le rapport de gestion et de gouvernance de la SEM Terre &Toit pour l'année 2022,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir débattu,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le rapport de gestion et de gouvernance de la Société d'Economie Mixte Terre & Toit pour l'exercice 2022, tel qu'il est présenté en annexe.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Karen Lanson
Conseillère Municipale

Mis en ligne le - **9 OCT. 2023**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 21 juin 2023 à 15 h 30

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice 2022



Zac du Châtel Haut
Patis à Redon



Zac du Châtel Haut
Patis à Redon



Zac du Chêne Romé
à St Aubin d'Aubigné

TERRE ET TOIT
SEM AU SERVICE
DE L'AMENAGEMENT ET
DU DEVELOPPEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
SAEML au capital de 5 000 000€

SIEGE SOCIAL

Immeuble F – 7 rue de Tizé
35236 THORIGNE-FOUILLARD
RCS de Rennes 445 042 625
APE 4299Z

ORDRE DU JOUR

PREMIÈRE PARTIE RAPPORT DE GESTION

- 1. Vie de la société et présentation des comptes de l'exercice** P.5
 - 1.1. Vie de la société P.5
 - 1.1.1. Actionnariat
 - 1.1.2. Les séances du conseil d'administration en 2022
 - 1.1.3. Les séances en assemblée Générale en 2022
 - 1.1.4. Le comité d'engagement annuel
 - 1.1.5. Personnel de la société
 - 1.1.6. Moyens généraux
 - 1.1.7. Contrôle externes
 - 1.2. Présentation des comptes annuels
 - 1.2.1. Compte de résultat
 - 1.2.2. Bilan
 - 1.2.3. Proposition d'affectation du résultat net annuel
- 2. Activité opérationnelle de l'exercice écoulé** P.25
 - 2.1. Concessions d'aménagement
 - 2.2. Opérations réalisées en propre
 - 2.3. Opérations en prise de participations
 - 2.4. Informations complémentaires sur l'opération GreenZ sur Thorigné Fouillard
 - 2.5. Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage
 - 2.6. Mandats
 - 2.7. Informations sur la commande publique liée à la SEM en 2022
 - 2.8. La communication
- 3. Autres informations** P.43
- 4. Filiales et participations** P.44
 - 4.1. Participations
 - 4.2. Activité et résultat des filiales et des sociétés contrôlées
- 5. Ratifications des nouvelles conventions règlementées** P.45
 - 5.1. Informations sur les conventions règlementées
 - 5.2. Informations sur les conventions courantes
- 6. Rapport spécial du commissaire aux comptes** P.46

SECONDE PARTIE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 1. Gouvernance** P.48
- 2. Dirigeants, administrateurs, commissaires aux comptes, censeurs** P.48
 - 2.1. Limitation de pouvoirs
 - 2.2. Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs
 - 2.3. Autres mandats
- 3. Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale** P.52
- 4. Tableaux des délégations** P.52

Lecture des résolutions et vote

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan des comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

PREMIÈRE PARTIE

RAPPORT DE GESTION

1. Vie de la société et présentation des comptes de l'exercice

1.1. Vie de la société

1.1.1. Actionariat

La société est composée de :

21 actionnaires, 18 administrateurs, 3 censeurs.

Aucun changement n'est intervenu concernant l'actionariat dans l'année.

L'Assemblée Générale des Collectivités Territoriales s'est réunie le 07 juin 2022.

Le capital social s'élève à 5 000 000 €uros au 31 décembre 2022.

Actionnaires	Montant du capital social détenu	nombre total d'actions à 16 € détenues	Répartition du capital	Nombre de sièges au CA	Nombre de censeurs au CA
Collectivités ou groupements	3 736 992	233 562	74,74%	13	
Département d'Ille-et-Vilaine	3 564 592	222 787	71,29%	12 sièges	
Rennes Métropole	40 000	2 500	0,80%		
Ville de Redon	16 000	1 000	0,32%		
Saint-Malo Agglomération	16 000	1 000	0,32%		
Fougères Agglomération	16 000	1 000	0,32%		
Communauté de communes de St Méen-Montauban	16 000	1 000	0,32%		
Montfort Communauté	16 000	1 000	0,32%	Assemblée spéciale : 1 siège	
Vitré Agglomération	16 000	1 000	0,32%		
Redon Agglomération	12 000	750	0,24%		
Vallons de Haute Bretagne Communauté	8 000	500	0,16%		
Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné	5 008	313	0,10%		
Communauté de communes de la Côte d'Emeraude	4 992	312	0,10%		
Bretagne Porte de Loire Communauté	6 400	400	0,13%		

Actionnaires	Montant du capital social détenu	nombre total d'actions à 16 € détenues	Répartition du capital	Nombre de sièges au CA	Nombre de censeurs au CA
Collège privé	1 263 008	78 938	25,26%	5 sièges	3 membres censeurs
Caisse des Dépôts et Consignations	600 000	37 500	12%	1 siège	
Crédit Mutuel Arkéa	120 000	7 500	2,40%	1 siège	
Banque Populaire du Grand Ouest	120 000	7 500	2,40%	1 siège	
Crédit Agricole	120 000	7 500	2,40%	1 siège	
Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire	120 000	7 500	2,40%	1 siège	
CCI d'ILLE ET VILAINE	48 000	3 000	0,96%		1
Néotoa	100 000	6 250	2%		1
Crédit Coopératif	35 008	2 188	0,70%		1
TOTAL	5 000 000	312 500	1	18	3

1.1.2. Les séances du Conseil d'Administration en 2022

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires qu'il s'est réuni par deux fois au cours de l'année 2022 :

Conseil d'Administration du 26 avril 2022 11 h 00

-Participation des administrateurs : 13 administrateurs présents, 1 administrateur absent et représenté, 3 administrateurs excusés, 2 censeurs présents, 1 censeur excusé.

-Ordre du jour :

A - VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

- POINT 1 • Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 07 décembre 2021
- POINT 2 • Retrait d'un administrateur du Conseil départemental
- POINT 3 • Désignation d'un nouvel administrateur du Conseil départemental
- POINT 4 • Modification du K bis.

INFO 1 • Pacte d'actionnaires - Signature lors de l'Assemblée Générale

ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- POINT 5 • Arrêté des comptes de l'exercice 2021
Intervention de S. FRANCHI – SYNA pour la Présentation des comptes
- POINT 6 • Présentation du projet de Rapport de gestion
- POINT 7 • Proposition des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.
- POINT 8 • Convocation de l'Assemblée Générale Mixte.

B - FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

INFO 2 • Présentation du budget 2022

- POINT 9 • Groupement de commande
- POINT 10 • Plafond des paiements accordés au Directeur Général
- POINT 11 • Adoption définitive du nom TERRE ET TOIT

- INFO 3 • Présentation du rapport de la Commission des marchés concernant l'année 2021
- INFO 4 • Retours sur salon de l'immobilier de mars 2022
- INFO 5 • Achat d'un terrain à bâtir par un collaborateur de TERRE & TOIT - SADIV
- INFO 6 • Installation dans les nouveaux locaux
- INFO 7 • Régularisation d'un contentieux RH

C – INFORMATIONS

- INFO 8 • Compte-rendu suite aux rdv avec EPCI et 29 petites communes
- INFO 9 • Point d'avancée sur certaines opérations

- INFO 10 • Opération en propre sur Thorigné-Fouillard
- INFO 11 • L'Encours pour les nouvelles sollicitations

D - QUESTIONS DIVERSES

E - POUVOIR ET ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

- POINT 12 • Pouvoir pour les formalités
- POINT 13 • Fixation du prochain Conseil d'Administration

Conseil d'Administration du 05 décembre 2022 à 17 H 00

-Participation des administrateurs : 11 administrateurs présents, 1 administrateur absent et représenté, 6 administrateurs excusés, 1 censeur présent, 2 censeurs excusés.

-Ordre du jour :

A – VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

- POINT 1 • Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 avril 2022
- INFO 1 • Dénomination définitive de la SEM « TERRE ET TOIT » et transfert du siège social

B - FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

- INFO 2 • Présentation du prévisionnel 2022
- INFO 3 • Point sur la trésorerie de la SEM
- INFO 4 • Remboursement de l'avance de 1 M€ au Département.
- INFO 5 • Focus sur l'évolution du poste recettes lié aux charges de personnel refacturées
- INFO 6 • Actualisation de l'organigramme

C - INFORMATIONS

- INFO 7 • Composition du portefeuille des opérations suivies par les salariés de la SEM
- INFO 8 • Vie des CPA – sécurisation des Op et niveau de risques.
- INFO 9 • Point d'actualités sur Op GreenZ
- INFO 10 • CRACL aux concédants.
- INFO 11 • Planning global des concessions, AMO et opération propre
- INFO 12 • Conjoncture dernières CAO : Redon-St Médard –St Erblon - Gahard
- INFO 13 • Conjoncture des prêts
- INFO 14 • Consultations en cours et origine des nouveaux dossiers
- INFO 15 • Actualité ZAN et conséquences sur les opérations en portefeuille

D - QUESTIONS DIVERSES

- INFO 16 • Information signature du pacte des actionnaires
- INFO 17 • Retours sur rdv avec EPCI et 29 petites Villes de Demain

- INFO 18 • Tenue des séances dématérialisées.
- INFO 19 • Cyber attaque

E - POUVOIR ET ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

- POINT 2 • Pouvoir pour les formalités
- POINT 3 • Fixation du prochain Conseil d'Administration

1.1.3. Les séances en Assemblée Générale en 2022

Les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale une fois au cours de l'année 2022 :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 07 juin 2022 à 10h30

-Participation des Actionnaires: 13 actionnaires étaient présents, 3 actionnaires étaient représentés, l'ensemble représentant 306.688 actions, 5 actionnaires étaient excusés.

-Ordre du jour :

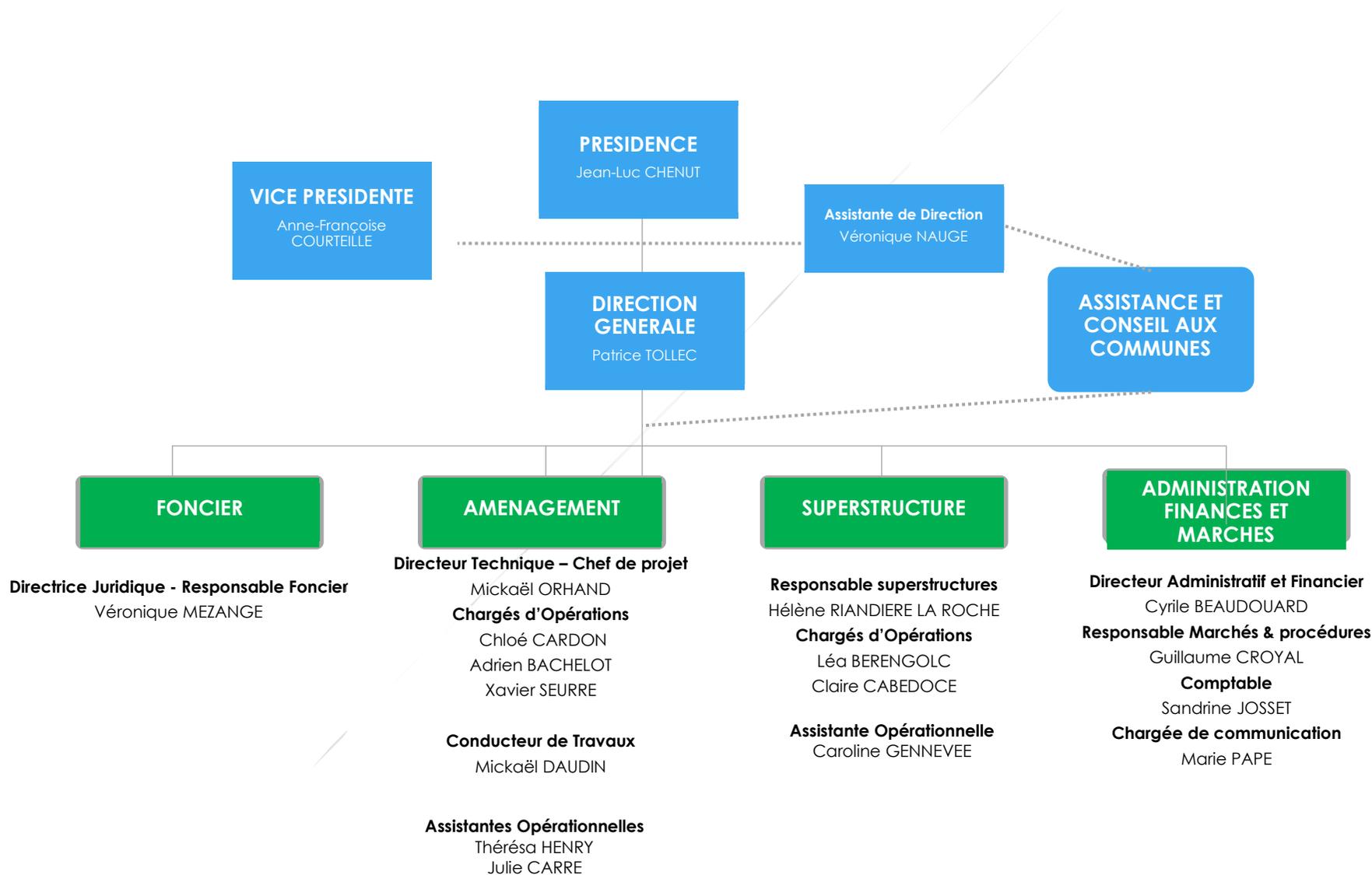
- I. Lecture du Rapport de Gestion et du gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- II. Lecture du Rapport Général sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions réglementées du Commissaire aux Comptes,
- III. Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2021 – Quitus aux administrateurs
- IV. Deuxième résolution : Affectation du résultat,
- V. Troisième résolution : Approbation des conventions réglementées courantes,
- VI. Quatrième Résolution : Renouvellement du mandat de la Caisse des Dépôts et Consignations
- VII. Cinquième Résolution : Renouvellement du mandat de la Caisse d'Epargne
- VIII. Sixième Résolution : Renouvellement du mandat de la Banque Populaire Grand Ouest
- IX. Septième Résolution : Nomination des administrateurs du Conseil départemental
- X. Huitième résolution : Renouvellement du mandat du censeur attribué à NEOTOA
- XI. Neuvième résolution : Renouvellement du mandat du censeur attribué à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-Et-Vilaine
- XII. Dixième résolution : Modification du kbis
- XIII. Onzième résolution : Transfert du siège social
- XIV. Douzième résolution : Modifications statutaires des articles 3 et 4
- XV. Treizième résolution : Pouvoirs
- XVI. Questions diverses.

1.1.4. Le comité d'engagement annuel

Le comité d'engagement ne s'est pas réuni sur l'exercice 2022.

1.1.5. Personnel de la société

- Constitution de l'équipe au 31 décembre 2022



- **Ressources humaines**

Depuis 2019, Terre et Toit a fait le choix de faire appel au groupement d'employeurs GE ATOUTS afin de bénéficier d'une chargée de communication : 2 jours par semaine pour l'année 2022. A compter de mars 2023, cette fonction sera occupée par une assistante recrutée en temps plein.

Mouvements de personnel au cours de l'année 2022 :

- Départ d'une collaboratrice (Comptable en octobre 2022) ;
- 1 contrat de professionnalisation (master MOUI) a pris fin en novembre 2022

Le personnel de la Terre et Toit se compose au **31 décembre 2022** de 17 personnes, hors chargée de communication mise à disposition :

- 7 hommes, 10 femmes,
- 13 cadres, 4 agents de maîtrise,
- 17 CDI

La masse salariale brute s'élève à 752 804 € pour l'exercice 2022.

Dans le cadre de résolution d'un conflit avec un ancien salarié, la société a versé une indemnité de 40 761 € au en avril 2022. Ce montant avait fait l'objet d'une provision en 2021, son impact est donc nul sur l'exercice 2022.

- **Formation professionnelle**

Le budget consacré à la formation professionnelle continue au cours de l'exercice 2022, s'élève hors charges salariales et frais de déplacements, à 10 570 €.

- **Stagiaires – étudiants et alternants**

Cette année Terre et Toit encore, toujours soucieuse de permettre aux jeunes de connaître le monde de l'entreprise, a accueilli un étudiant en contrat de professionnalisation en formation de master dont le contrat a pris fin en novembre 2022.

- **Association des salariés aux résultats : participation, intéressement, PEE**

En application de l'accord d'intéressement et au regard du résultat net comptable et des critères de productivité, un montant de 28 823 € a été comptabilisé au titre de 2022. Cette somme sera répartie entre les salariés en 2023.

- **Vie du CSE**

Les réunions se tiennent mensuellement dans un climat apaisé. Toute les réunions font l'objet d'un compte rendu validé.

- **Mise en place d'un forfait mobilité durable**

En partenariat avec le CSE, la société a mis en place un accord dit de forfait mobilité durable. Cet accord permet aux salariés utilisateurs de mode de déplacements doux de bénéficier d'une compensation financière exonérée de charge sociale.

- **Adoption d'un SIRH**

Afin de faciliter le suivi du temps de travail et des congés des salariés, la société a adopté un système d'information de gestion des ressources humaines utilisable via Internet : Eurécia.

1.1.6. Moyens généraux

Fin février 2022, la **société a déménagé** au Village des Collectivités à Thorigné-Fouillard dans des nouveaux locaux appartenant du Département d'Ille-et-Vilaine. La société a fait réaliser des travaux d'agencement qui ont été immobilisés pour un montant de 97 074 €.

La société a également fait l'achat de matériel informatique (ordinateurs portables, écran, etc.) pour un montant de 4 464 € ainsi que du mobilier pour 4 861 €.

1.1.7. Contrôles externes

Terre et Toit a fait l'objet d'un **contrôle fiscal en 2022** (de type "périodique"). Ce dernier n'a pas donné lieu à rectification ou à redressement.

1.2 Présentation des comptes annuels

Détermination du résultat de l'exercice

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'activité de la société se solde pour le dernier exercice clos au 31 décembre 2022 par un **résultat bénéficiaire de 156 741,69 €**. Le résultat était déficitaire de 150 093,14 € en 2021 principalement du fait de la provision pour le conflit RH (40,7 k€) et de la perte sur la ZAC à St-Gilles (95 K€)

Décisions de gestion prises au cours de l'exercice

- A regard de la situation de trésorerie, la société a **ouvert en fin d'année 2022 pour 7 M€ de Compte à Terme** auprès de partenaires financiers (Crédit Agricole, BPGO, Arkéa, Crédit Coopératif et Caisse d'Epargne). Ces comptes ont été ouverts pour des durées allant de 1 à 5 ans et permettent de générer des produits financiers sur l'exercice 2022 et les suivants. Ces fonds, disponibles sous 32 jours, ne présentent pas de risque en capital.
- Comme prévu, la société a **remboursé au Département d'Illet-et-Vilaine l'avance de 1 000 k€** versée en 2020.
- En 2022, la société a versé à un ancien salarié une **indemnité de 41 k€** dans le cadre de la résolution d'un litige. Cette somme avait fait l'objet d'une provision en 2021, **l'impact sur les comptes 2022 est donc nul**.
- Afin de fiabiliser le process de traitement des factures fournisseurs, un **système de workflow de validation de factures** (avec relance) a été mis en place sur l'exercice permettant de limiter les risques de retard de paiement.
- Afin de permettre de conserver un équilibre de trésorerie malgré des reports de commercialisation sur l'opération **Cap Emeraude**, des **reports d'échéances in fine** initialement prévus au cours du 1^{er} semestre 2022 ont été négociés avec les partenaires bancaires pour les reporter **à décembre 2023** (date de fin prévue de la concession).

En contrepartie, Terre & Toit a pu **rembourser environ 1/3 de l'encours** aux différents prêteurs grâce à la cession du lot F1 pour un montant de 1 210 k€ en août 2022. **L'en-cours de cette opération s'élève donc désormais à 2 306 k€.**

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

A l'heure de la rédaction de ce document, il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture de l'exercice significatif particulier à mentionner.

1.2.1 Compte de résultat

	Eléments	2022	2021	Variation
Produits d'exploitation	Production vendue	13 978	8 746	+ 5232
	Prestations de service	440	403	+ 37
	CHIFFRE D'AFFAIRES	14 418	9 149	+ 5269
	Production stockée	-7 172	-433	- 6739
	Reprises sur amort., prov. et transfert de charges	8 433	5 755	+ 2678
	Autres produits	7	0	+ 7
	TOTAL	15 686	14 471	+ 1215
Charges d'exploitation	Autres achats et charges externes	-6 896	-8 918	- 2022
	Salaires et charges sociales	-1 104	-1 049	+ 55
	Impôts, taxes et versements assimilés	-46	-25	+ 21
	Dotations aux amort. et provisions	-4 741	-2 787	+ 1954
	Autres charges	-2 785	-1 826	+ 959
	TOTAL	-15 572	-14 605	+ 967
RESULTAT D'EXPLOITATION		114	-134	+ 248
RESULTAT FINANCIER		41	13	+ 28
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		155	-121	+ 276
RESULTAT EXCEPTIONNEL		2	-29	+ 31
Impôts sur les sociétés		0	0	0
RESULTAT NET COMPTABLE		157	-150	+ 307

- Analyse du résultat

Montant en k€	2022	2021	Variation	Commentaires
Prestations de services (AMO, etc.)	93	64	+ 29	La marge brute générée par les prestations de service s'établit à 1 015 k€ en 2022 contre 1 047 k€ en 2021 (-32 k€). A noter qu'une régularisation comptable de 28 k€ minore les rémunérations 2022 mais bonifiera l'exercice 2023.
Rémunérations sur concessions	893	937	- 44	
Rémunérations opérations propres	32	52	- 20	
Produits des prestations de services	1 018	1 053	- 35	
Etudes et prestations "sous-traitées"	-3	-6	- 3	
Marge brute "Prestations"	1 015	1 047	- 32	La rémunération sur l'opération propre de St-Aubin du Pavail (en cours de réalisation) génère une rémunération de 32 k€ en 2022.
Ventes de terrains	10 462	6 168	- 4 294	Le chiffre d'affaires généré par les ventes de terrains (concessions) augmente fortement en 2022 (+70%).
Subventions et participations	1 674	2 464	- 790	
Achats et charges externes	-5 715	-7 872	- 2 157	Conformément aux dispositions comptables applicables, le résultat sur concession en cours est neutralisé, les éventuels bonis ou malis étant constatés en fin de concession.
Variation de stocks, prov. et transfert de charges	-6 421	-760	- 5 661	
Résultat des Concessions "en cours"	0	0	0	Contrairement à 2021 (perte St-Gilles), aucun boni ou mali n'a été constaté sur l'exercice 2022.
Quote-part de résultat / concessions achevées	0	-94	+ 94	
Production vendue	1 842	114	+ 1 728	En 2021, la cession de 41 lots sur les 50 que compte l'opération de St-Aubin du Pavail a généré une marge de 245k€.
Achats et charges externes	-845	-694	- 601	
Variation de stocks, prov. et transfert de charges	-751	587	- 2 090	
Marge brute sur "Opérations propres"	245	6	+ 239	
MARGE BRUTE DES ACTIVITES	1 260	959	+ 301	En croissance de 31%.

Charges de personnel	-1 075	- 1 049	+ 26	Le coût net du personnel croît de 46 k€. 63% de cette hausse provient de l'intéressement provisionné au titre de 2022. En effet contrairement aux années précédentes, et conformément à l'accord en vigueur, le résultat comptable de l'exercice et des indicateurs d'activité permettent de verser au personnel une quote-part du résultat.
Intéressement	-29		+ 29	
Personnel refacturé à la SPL CPIV	273	269	+ 4	
Personnel extérieur	-19	-24	- 5	
Personnel	-850	-804	+ 46	

Honoraires	-73	-93	- 20	Les charges de fonctionnement restent globalement stables. A noter que l'absence de litiges permet de minorer les honoraires. Malgré le déménagement les charges relatives à l'utilisation des locaux restent stables. L'amortissement comptable (sur 10 ans) des travaux d'aménagement de ces nouveaux locaux accroît la dotation de l'exercice de 8 k€.
Locaux	-94	-94	-	
Véhicules	-26	-23	+ 3	
Autres charges (dont dot. aux amort. des immob.)	-144	-128	+ 16	
Refacturation de charges	75	71	+ 4	
Charges nettes de fonctionnement	-262	-267	- 5	

Impôts et taxes	-46	-25	+ 21	En raison d'un taux d'assujettissement inférieur à 90% sur les produits, la société est redevable d'une taxe sur les salaires de 6 705 € au titre de 2022. La CVAE augmente de 15k€ en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires.
Autres charges et produits	11	4	+ 7	
Résultat d'exploitation	130	-133	+ 263	

Résultat financier	41	13	+ 28	Des placements en « comptes à terme » réalisés fin 2022 contribuent à l'amélioration du résultat financier. Des intérêts de comptes courants d'associés (SNC et SCCV) génèrent également des produits pour 6 k€.
Résultat exceptionnel	2	-30	+ 32	
RESULTAT NET COMPTABLE	157	-150	+ 307	Le résultat 2022 s'établit à 157 k€.

1.2.2. Bilan

- Bilan global

Montants en milliers d'euros

Montants en euros	2 022	2 021
Immobilisations incorporelles	-	2
Immobilisations corporelles	115	123
Immobilisations financières	169	169
ACTIF IMMOBILISE	284	294
Stocks	18 393	25 565
Avances et acomptes versés	1	1
Créances clients & autres	3 658	3 398
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	14 564	7 602
Charges constatées d'avance	2 364	3 492
ACTIF CIRCULANT	38 980	40 058
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
TOTAL GENERAL	39 264	40 352

Montants en milliers d'euros

Montants en euros	2 022	2 021
Capital social	5 000	5 000
Réserves légales	51	51
Autres réserves et report à nouveau	-497	-346
RESULTAT DE L'EXERCICE	157	-150
Subventions d'investissements	0	0
CAPITAUX PROPRES	4 711	4 555
AUTRES FONDS PROPRES		
PROV. pour risques et charges	4 712	2 813
Emprunts & dettes financières diverses	26 854	29 826
Avances et acomptes reçus	554	1 119
Dettes	2 357	1 107
Produits constatés d'avance	76	932
DETTES	29 841	32 984
TOTAL GENERAL	39 264	40 352

CAF et Variation de la trésorerie de la société

La capacité d'autofinancement (**CAF**) quantifie le potentiel de l'entreprise à dégager des ressources de par son activité au cours de l'exercice. Elle s'élève à **2 074 k€** pour l'exercice 2022.

La CAF de l'exercice et la variation des créances et dettes sur l'exercice permettent de justifier la variation de la trésorerie au cours de l'exercice :

STRUCTURE		OPERATIONS PROPRES		CONCESSION	
Poste	Montant	Poste	Montant	Poste	Montant
CAF « Structure »	-111	CAF « Opération propre »	245	CAF « Concession »	1 939
Immobilisations	-10	Stocks	751	Stocks	6 421
		Dépôts et cautions	3	Versement d'emprunts	3 275
Variation des tiers	-921	Variation des tiers	552	Remboursement d'emprunts	-4 755
Dont rbst av. remboursable au CD35 pour 1 000 k€.		.		Dépôts et cautions	36
Variation de la trésorerie « Structure »	-1 042	Variation de la trésorerie « Opérations propres »	1 551	Variation de la trésorerie « Concession »	6 984

La trésorerie globale de la société a reculé de **7 493 k€** en 2022

Trésorerie globale (en K€)	Montant
Au 1 ^{er} janvier 2021	7 071
Au 31 décembre 2021	14 564
Variation de l'exercice :	7 493

Montants en k€

ANALYSE DU BILAN ET RECONSTITUTION DE LA TRESORERIE

BILAN FONCTIONNEL 2022 (Montants en milliers d'euros)	Fonctionnement	Opérations propres	Concessions	TOTAL NET
Capital, réserves et provisions	4 767		4 712	9 479
Résultat de l'exercice	-89	245		157
- Immobilisations	-497			-497
Neutralisation du résultat			-2 301	-2 301
FR INTERNE	4 181	245	2 411	6 837
Dette auprès d'établissements de crédits			18 200	18 200
Avances et autres	-	20	8 634	8 654
FRNG	4 181	265	29 245	33 691
Stocks	-21	-246	-18 127	-18 394
A) RESSOURCES LT	4 160	19	11 118	15 297
Clients et débiteurs divers	613	560	974	2 147
Associés et comptes courants	1 161		-	1 161
- Fournisseurs	-68	-765	-1 068	-1 149
- Avances et acomptes reçus	-	-28	-526	-554
- Dettes fiscales	-258	-9	148	-101
B) Besoin de Fonds de Roulement	1 448	-242	-472	734
TRESORERIE AU 31/12/2022 (A-B)	2 712	261	11 590	14 563

- **Emprunts et dettes financières diverses**

En cours 2022 :

Pour financer les opérations, Terre et Toit a eu recours à l'emprunt moyen/long terme. Au 31/12/2022, la dette se décompose ainsi :

Banque (Mtt en k€)	Au 1 ^{er} janvier	Versements	Remboursements	Au 31 décembre	%
Crédit Coopératif	4 645 (4)	-	1 690	2 954 (3)	16%
Caisse d'Epargne	4 884 (5)	1 200 (2)	1 045	5 040 (6)	28%
Banque Postale	2 500 (2)	500 (1)	425	2 575 (3)	14%
Arkéa	2 450 (2)	-	326	2 124 (2)	12%
Banque des Territoires	1 633 (3)	-	452	1 179 (3)	6%
Crédit Agricole	1 329 (2)	375 (1)	366	1 338 (3)	7%
BPGO	2 240 (4)	1 200 (2)	450	2 990 (4)	17%
TOTAL	19 681 (25)	3 275 (3)	4 754	18 200 (24)	100%
Autres dettes - Avance des collectivités :				8 500	
TOTAL Emprunts et dettes financières				26 700	

Emprunts contractés : fonds non versés au 31/12/2022 (montants en k€) :

Type op.	Opération	Banque	Contracté	Versé	A verser
CPA	Gahard	BPGO	375	200	175
CPA	St-Médard	Caisse d'Epargne	850	600	250
CPA	St-Médard	Arkéa	850	-	850
CPA	Hédé	Caisse d'Epargne Postale	650	-	650
CPA	Hédé	BPGO	650	-	650

..... 2 autres contrats de 650 k€ étaient en cours de mise en place au 31/12/2022 (Banqu Postale et Arkéa)

Autres dettes :

En 2022, la SEM Terre et Toit a procédé au **remboursement de l'avance de 1 000 k€ consentie par le Département** et versée en 2020.

INFORMATIONS SUR LE SOLDE DES CREANCES CLIENTS ET DES DETTES FOURNISSEURS DE L'EXERCICE

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)
(en TTC)**

	Article D.441 I.-1 : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1 : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A - Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	88					40	12					8
Montant total des factures concernées	571 827	173 981	71 695	19 148	1 979	266 804	139 018	47 285	33 720	33 720	36 030	289 773
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	9,34%	2,84%	1,17%	0,31%	0,03%	4,36%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							1,27%	0,43%	0,31%	0,31%	0,33%	2,64%
B - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						20						17
Montant total des factures exclues						-29 824						1 486 127
C - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 45 jours fin de mois						Délais contractuels : Délais légaux : En général, à la signature de l'acte					

Tableau des 5 derniers exercices

<i>Nature des Indications / Périodes</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>	<i>31/12/2020</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>
<i>Durée de l'exercice</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>mois</i>
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
<i>a) Capital social</i>	5 000 000				
<i>b) Nombre d'actions émises</i>	312 500				
<i>c) Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
CHIFFRES D'AFFAIRES ET RESULTATS					
<i>a) Chiffre d'affaires hors taxes</i>	14 418 632	9 148 921	8 325 077	9 680 590	14 348 751
<i>b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	2 073 744	860 998	51 452	-647 746	909 310
<i>c) Impôt sur les bénéfices</i>					
<i>d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	2 073 744	-150 093			
<i>e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	156 742	-150 093	-235 676	45 450	190 770
<i>f) Montants des bénéfices distribués</i>					
<i>g) Participation des salariés</i>					
RESULTAT PAR ACTION					
<i>a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements</i>	6.7	2.8	0.2	-2.0	2.9
<i>b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions</i>	0.5	-0.5	-0.8	0.1	0.6
<i>c) Dividende versé à chaque action</i>					
PERSONNEL					
<i>a) Nombre de salariés</i>	16	17	15	14	12
<i>b) Montant de la masse salariale</i>	752 804	731 485	632 056	543.251	569.701
<i>c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux</i>	321 274	317 589	278 143	239.590	233.320

1.2.3. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT NET ANNUEL

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat bénéficiaire de 156 741,69 € 2022 en report à nouveau débiteur en vue d'apurer les pertes comptables réalisés sur les exercices antérieurs. Le report à nouveau débiteur s'établirait ainsi à 339 649,78 €.

2. Activité opérationnelle de l'exercice écoulé

2.1. Concessions d'aménagement / Conventions publiques d'aménagement

En 31/12/2022, les concessions d'aménagement en portefeuille sont les suivantes :

Commune	Dénomination	Fin	Résultat (Boni)	RECETTES		DEPENSES		Observation
				Budget*	Avancement	Budget*	Avancement	
ST-ERBLON	Orgerblon	31/12/2022	70% SADIV	5 765	99%	5 765	89%	En clôture
REDON	ZAC du Châtel Haut Pâtis	20/11/2022	2/3 SADIV	5 286	82%	5 286	92%	En clôture
TINTENIAC	ZAC Quartier Nord-Ouest	31/12/2027	Commune	16 496	82%	16 496	88%	
PLEURTUIT	Cap Emeraude	31/12/2023	60% SADIV	19 229	71%	19 229	85%	
ST-AUBIN D'AUBIGNE	ZAC du Chêne Romé	11/07/2027	50% SADIV	13 607	96%	13 607	84%	
ST-ERBLON	ZAC des Basses Noës	19/06/2024	70% SADIV	15 022	81%	15 022	68%	
GUICHEN	ZAC de la Massaye	31/12/2030	70% SADIV	16 317	43%	16 317	55%	
GAHARD	ZAC St-Fiacre	04/11/2032	70% SADIV	7 513	7%	7 513	10%	
FEINS	ZAC du Grand Clos	24/10/2026	50% SADIV	3 404	35%	3 404	31%	
HEDE	ZAC de Hédé-Bazouges	20/12/2028	60% SADIV	8 038	8%	8 038	23%	
ST-MEDARD-SUR-ILLE	ZAC de la Croisée des Chemins	13/06/2029	70% SADIV	7 227	0%	7 227	11%	
BRUZ	ZAC de Ker Lann	31/12/2040	70% SADIV	50 016	23%	50 016	46%	
* En k€ d'après CRACL 2021		TOTAL		167 921		167 921		

Les mouvements suivants ont été constatés en 2022 sur les concessions en cours :

Commune	Dénomination	DEPENSES REALISEES EN 2022					RECETTES REALISEES EN 2022				Commercialisation	
		Foncier	Travaux et honoraires et autres	Fonds de concours	Rém. T&T	TOTAL	Cessions	Participation & Subvent°	Autres	TOTAL	Nb Compromis signés	Nb lots vendus
ST-ERBLON	Orgerblon	-	11	-	22	33	86	-	1	87	0	2
REDON	ZAC du Châtel Haut Pâtis	133	143	-	79	355	986	600	20	1 606	21	23
TINTENIAC	ZAC Quartier Nord-Ouest	-	104	-	60	164	900	204	6	1 109	7	18
PLEURTUIT	Cap Emeraude	-	108	-	197	305	1 210	-	0	1 210	1	1
ST-AUBIN D'AUBIGNE	ZAC du Chêne Romé	-	54	-	102	156	1 641	146	3	1 790	14	40
ST-ERBLON	ZAC des Basses Noës	1	501	22	111	635	601	-	3	604	34	15
GUICHEN	ZAC de la Massaye	-	637	-	132	769	2 689	-	1	2 689	17	27
GAHARD	ZAC St-Fiacre	56	47	3	9	115	-	-	0	0	0	0
FEINS	ZAC du Grand Clos	-	147	35	38	220	500	5	1	506	12	15
HEDE	ZAC de Hédé-Bazouges	51	277	-	58	386	586	1	-	587	16	17
ST-MEDARD-SUR-ILLE	ZAC de la Croisée des Chemins	21	27	-	27	75	-	-	0	0	0	0
BRUZ	ZAC de Ker Lann	-	484	-	85	569	1 263	815	8	2 086	1	2
TOTAL		262	2 540	60	920	3 782	10 462	1 770	42	12 275	123	160
2021 :		213	5 515	75	925	6 728	6 206	1 309	5	7 520	184	125
Variation :		+23%	-54%	-20%	-1%	-44%	+69%	+35%	+748%	+63%	-33%	+28%

En termes de **commercialisation au titre des concessions sur 2022**, Terre et Toit a vendu pour **10 462 k€ de terrains** (160 actes authentiques) et a signé 123 compromis de vente sur l'année.

En 2022, Terre et Toit a réalisé **3,7 millions d'euros de dépenses** contre 6,7 M € en 2021. Ce recul s'explique par l'entrée en phase de commercialisation de plusieurs opérations.

La trésorerie cumulée des concessions atteint 11 532 k€ au 31/12/2022 :

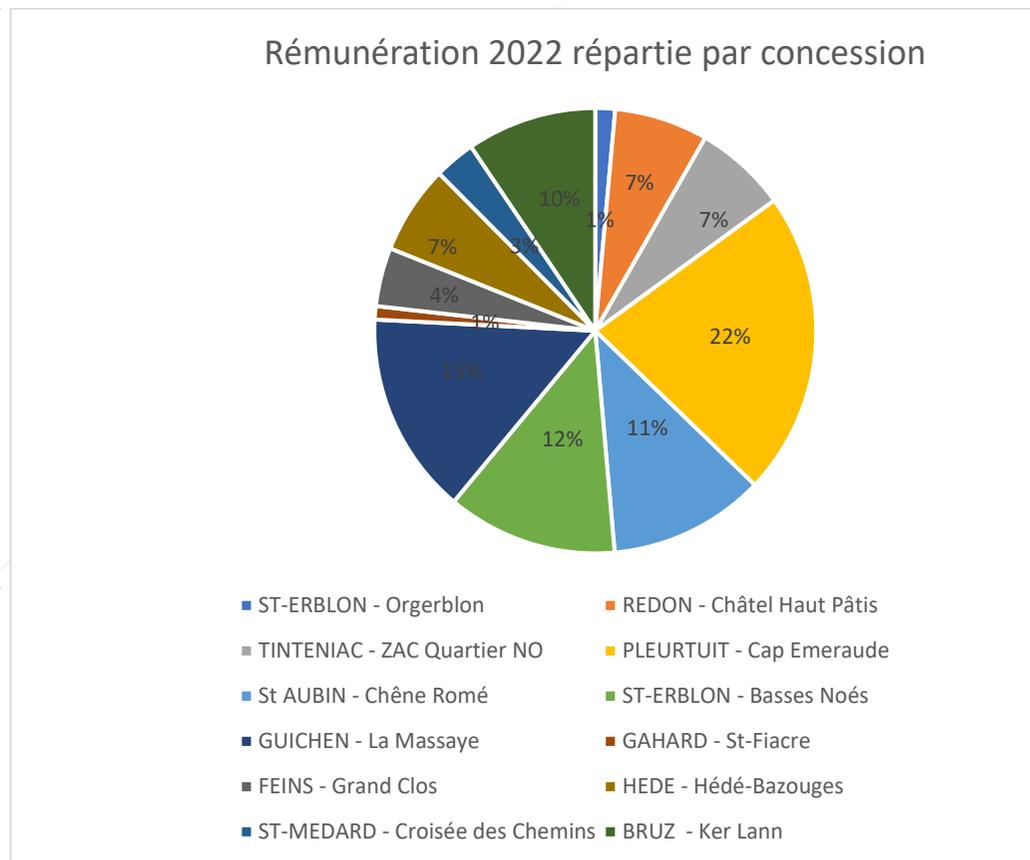
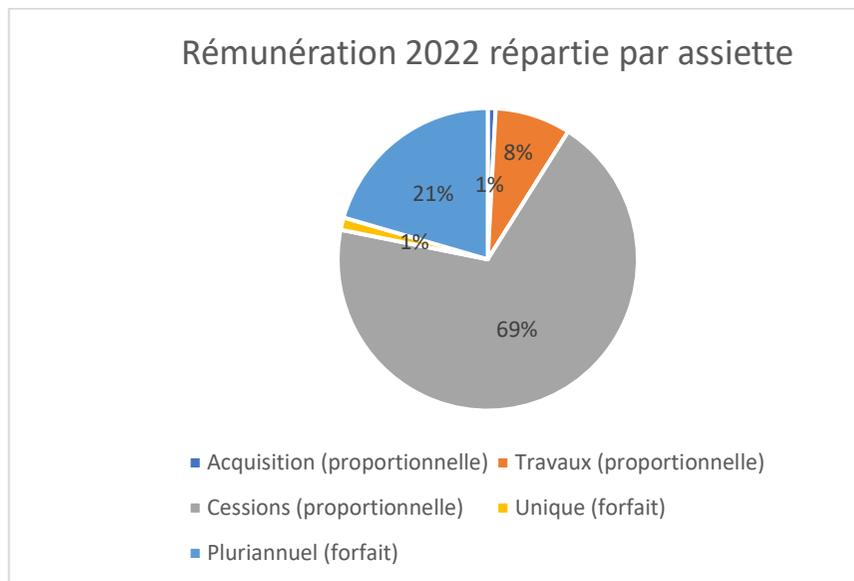
Commune	Dénomination	Trésorerie hors emprunts et av. remb.	Emprunts	Trésorerie
ST-ERBLON	Orgerblon	584	-	584
REDON	ZAC du Châtel Haut Pâtis	- 436	-	436
TINTENIAC	ZAC Quartier Nord-Ouest	819	2 583	1 765
PLEURTUIT	Cap Emeraude	- 2 556	2 306	250
ST-AUBIN D'AUBIGNE	ZAC du Chêne Romé	1 832	763	2 596
ST-ERBLON	ZAC des Basses Noës	2 411	57	2 468
GUICHEN	ZAC de la Massaye	- 2 199	2 670	471
GAHARD	ZAC St-Fiacre	- 254	625	372
FEINS	ZAC du Grand Clos	175	449	625
HEDE	ZAC de Hédé-Bazouges	- 1 144	752	392
ST-MEDARD-SUR-ILLE	ZAC de la Croisée des Ch	- 777	812	35
BRUZ	ZAC de Ker Lann	- 11 987	15 682	3 695
TOTAL		- 15 168	26 700	11 532

La **dette** contractée **auprès des établissements de crédit totalise 18 200 k€** à laquelle vient s'ajouter une avance remboursable de 8 500 k€ (de Rennes Métropole pour l'opération de BRUZ Ker-Lann). Le concours de nos partenaires financiers s'avère donc indispensable pour permettre la réalisation de ces opérations.

La **rémunération acquise sur concessions d'aménagement** de Terre & Toit a atteint **892 k€ en 2022**.

La neutralisation d'un produit constaté d'avance a minoré comptablement les recettes de rémunérations de 28 k€. Sans ce traitement la rémunération atteint 920 k€.

La rémunération 2022 se décompose ainsi :



- 69% de la rémunération acquise en 2022 est assise sur le montant des terrains commercialisés (compromis signés et/ou ventes) ;
- 21% des rémunérations acquises en 2022 sont des sommes forfaitaires « récurrente » pluriannuel ;
- 21% de la rémunération facturée est proportionnelle au montant des travaux réalisés.

2.2. Opérations propres

Lotissement du Bois Lassy.

En 31/12/2022, une opération de lotissement de 50 lots est en cours à St-Aubin-du-Pavail. Au 31/12/2022, 44 lots étaient vendus. Le **chiffre d'affaires 2022** généré par la **vente de 41 lots** totalise **1 833 k€**. Les 6 lots restants sont sous compromis.

<i>(Mtt en K€)</i>	Nb de lots	Recettes	Dépenses	Marges
Budget actualisé :	50	2 256	1 941	315
Réalisation :	44	1 956	1 189	259
<i>Avancement :</i>	-	<i>87%</i>	<i>60%</i>	-
En 2022 :	41	1 842	93	246

Cette opération a pour but la construction de 50 logements individuels cédés entre 146 et 151€ du mètre carré. Pour réaliser la commercialisation, Terre et Toit a obtenu de la part de la commune, par un arrêté du 26 janvier 2021, la possibilité de commercialiser les lots avant la fin des travaux. Cette permission va permettre de financer les coûts de travaux de l'opération et de limiter l'avance financière.

Les travaux du lotissement du Bois de Lassy ont débuté en ce début d'année 2021. La pré-commercialisation était dynamique avec une liste d'attente de près de 140 réservations. La commercialisation se poursuit dans de très bonnes conditions : au 31/12/2022, il restait 6 lots à vendre (ils sont sous compromis), ce qui porterait la marge à 315 k€.

2.3. Opérations en prise de participations

Entité	Capital total	Montant acquis et %	Autres partenaires	Objet	Avancement
SCCV VDC 3	1 000 € 100 actions de 10€	49 actions pour 490 € soit 49%	Kermarrec Promotion	Réalisation d'un programme de 4 immeubles de bureaux au Village des Collectivités pour un coût de 15 M€ (réalisé en 2 tranches) Marge attendue : > 1 M€ (part SEM à 49%) La quote part revenant à la Terre et Toit sera minorée de 360 k€ conformément à la convention de collaboration (coûts exclus).	Achèvement de 2 immeubles en 2022 (dont les bureaux de T&T) Pré-commercialisation en cours pour les 2 autres immeubles : Chantier non démarré
SNC La Massaye	1 000 € 100 actions de 10€	30 actions pour 300 € soit 30%	Procivis Bretagne Aménagement : 70%	Réalisation d'un lotissement composé de 50 lots libres pour un coût total de 2 815 k€ Marge attendue : 277 k€	Opération en phase préliminaire. Début de commercialisation prévue pour le 2 ^{ème} sem. 2022.
SCCV Parc de la Massaye	1 000 € 100 actions de 10€	30 actions pour 300 € soit 30%	SECIB : 35% Polimmo : 35%	Réalisation de 4 programmes de logements pour un coût total de 13 227 k€ Marge attendue : 743 k€	Travaux et commercialisation en cours

2.4. Informations complémentaires sur l'opération GreenZ sur Thorigné Fouillard (cf SCCV VDC3)

Dans la SCCV VDC3 sont associés la SEM (49%) et Kermarrec (51%). La construction des 2 premiers immeubles sur les 4 prévus s'est achevée fin 2021. La commercialisation est actuellement avancée à hauteur de 88 % pour la tranche 1 (vendu 72% et compromis + option 16%). Les premières ventes ont permis à la société Kermarrec de mettre en place le remboursement de 50% du foncier à Terre et Toit pour un montant de 564 k€. Terre&Toit dispose dans cette opération d'un apport en compte courant (non rémunéré) de 854 k€ et d'une dette à apurer de 360 K€ dont 99 K€ l'ont été (solde = 261 K€). Le résultat provisoire de 2022 devrait générer un bénéfice 2022 de 100 à 200 K€.

La prospective 2023-2024 demande à être confirmée. Des contacts sont en cours pour les 2 autres immeubles pour une commercialisation à hauteur de 29%. Pour l'immeuble G, il a été fait le choix de chercher à commercialiser d'un seul tenant auprès d'un investisseur. L'analyse des professionnels rennais du marché de l'immobilier de bureau fait valoir une année 2022 dynamique. Le marché des bureaux en métropole rennais est à la croissance, (+5% en 2022 par rapport à 2021 et + 20% en comparaison de la moyenne des 5 années avant 2020, année de pandémie). Pour 2023 et 2024, c'est davantage un déficit d'une offre neuve qui est mise en avant sur la métropole. L'offre neuve disponible à un an est en nette régression.

Les 2 immeubles sont territorialement bien placés. La commercialisation reste à confirmer. Un démarrage des travaux pourrait s'envisager en 2023-2024. La marge attendue à terminaison est estimée à 1 M€, soit +/- 640 k€ pour la SEM.

2.5. Les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Terre et Toit conduit diverses **missions d'assistances et d'études auprès de collectivités** du département. Ainsi la société a **facturé 71 541,90 €** en 2022 au titre de ces missions. Le tableau ci-dessous présente l'avancement des facturations de ces contrats.

Commanditaire	Objet	Date de signature	Marché HT	% facturé
Commune de BOISGERVILLY	Mise en œuvre du projet d'aménagement de l'Ilot Chesnais	07/04/2015	57 671,00	84%
Commune de BOISGERVILLY	ZAC BROCELIANDE	26/06/2017	24 900,00	74%
Saint Thuriai	AMO suivi opération aménagement	13/02/2019	21 900,00	66%
MEILLAC	réhabilitation d'une salle polyvalente	02/07/2019	22 691,25	88%
La commune des portes du coglais	projet augmentation capacité de traitement des lagunes - cogles	10/10/2019	11 050,00	9%
Portes du Coglais	projet de rénovation du centre bourg de la Selle En Cogles aux Portes Du Coglais	30/06/2020	11 976,00	100%
Les Brulais	projet de programme et de travaux de la voirie communale	05/02/2021	6 000,00	13%
MERNEL	MODERNISATION VOIRIE 2021	18/05/2021	3 025,00	100%
PLEUMEULEUC	CADRAGE ET FAISABILITE PRE OPERATIONNELLE	02/08/2021	8 812,50	89%
IRODOUER	CADRAGE ET FAISABILITE PRE OPERATIONNELLE	15/09/2021	5 212,50	104%
ESSE	REVITALISATION DU CENTRE BOURG	08/02/2022	22 637,50	18%
PLEURUIT	LEVE TOPOGRAPHIQUE RUE DE DINARD ET RUE DE L'AVENIR	01/02/2022	2 345,00	100%
CANCALE	REALISATION D'UNE DUP SDIS	16/02/2022	8 300,00	0%
LE THEIL DE BRETAGNE	CONSULTATION DES ENTREPRISES PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAL	30/03/2022	2 362,50	100%
PLEURUIT	PLAN ARRET BUS RUE DE DINARD	29/03/2022	1 400,00	100%
ESSE	COMMERCIALISATION ZAC DES LAVANDIERES	25/03/2022	35 430,00	17%
TRESBOEUF	ETUDE ET SUIVI TECHNIQUE D'UNE EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	09/05/2022	3 550,00	100%
CREVIN	consulter et sélectionner un maître d'œuvre en vue de réaliser des travaux de voirie en centre ville	24/05/2022	4 125,00	100%
PLEUMEULEUC	Etude de faisabilité sur la mutation de deux fonciers en centre-bourg	29/06/2022	2 700,00	100%
GUIGNEN	Appel projet promoteur	18/07/2022	9 500,00	41%
LE THEIL DE BRETAGNE	Etude de programmation aménagement secteur de la Millière et construction d'un pôle enfance-jeunesse	04/08/2022	2 000,00	0%
MINIAC SOUS BECHEREL	CONSULTATION D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR UNE SALLE COMMUNALE MULTIFONCTIONS	09/09/2022	2 254,00	0%
MONTFORT COMMUNAUTE	Démolition de bâtiments à Iffendic	29/07/2022	4 600,00	48%
VALLONS DE HAUTE BRETAGNE	Rénovation de voirie en ZA communautaire à Guichen	21/11/2022	1 057,50	100%
MONTFORT COMMUNAUTE	Réhabilitation et modernisation des hébergements du site de Trémelin	27/12/2022	73 054,50	0%

Par ailleurs, Terre & Toit conduit diverses missions (conduite du projet, commercialisation) pour le compte de la **SNC La Massaye** à laquelle nous sommes associés. Au titre de ces missions, **la société a facturé 20 592,21 €** à la SNC. Dans le cadre d'une convention de partage de locaux, Terre & Toit a facturé l'ADT 35 pour la mission de gestionnaire référent unique (gestion et mise en place des contrats) : 1 000 € en 2022.

2.6. Mandats

A la date de clôture de l'exercice, Terre & Toit n'a pas de mandat d'études ou de travaux en portefeuille.

2.7. Informations sur la commande publique liée à la SEM en 2022.

Nom de l'opération	Type de travaux	Montant HT
ZAC CHATEL HAUT PATIS - REDON	Travaux	245 744,20 €
ZAC CROISEE DES CHEMINS - SAINT MEDARD	Travaux	599 957,19 €
ZAC SAINT FIACRE - GAHARD	Travaux	960 782,37 €
ZAC GRAND CLOS - FEINS	Travaux	116 100,00 €
ZAC BASSE NOË – SAINT ERBLON	Travaux	141 012,85 €
TOTAL TRAVAUX		2 063 596,61 €
ZAC SAINT FIACRE - GAHARD	Maîtrise d'œuvre	100 000,00 €
TOTAL Maîtrise d'œuvre		1 274 965,00 €
TOTAL GENERAL		2 163 596,61 €

2.8. La Communication autour de notre métier et l'affirmation de notre nouveau nom Terre-et-Toit.

L'organisation de la communication s'organise autour de 2 axes :

1. D'une part, la communication institutionnelle dans une optique de faire connaître la SEM et de développer ses activités ;
2. D'autre part, la communication opérationnelle autour des projets d'aménagement et de construction dans une optique de commercialisation des terrains

2022 c'est la **poursuite de la mise en œuvre et application du nouvel univers graphique Terre & Toit** à l'ensemble des communications institutionnelles et opérationnelles ; toujours dans un souci d'harmonisation des supports sur l'entité et d'identité visuelle pour nos partenaires et clients.



Des **goodies** aux couleurs de Terre & Toit ont également été établis dans un souci d'ancrer notre nouveau nom. Continuité également de notre site institutionnel **terreetoit.bzh** pour information et présentation, l'accent sur la page Actualités sera mis pour 2023. Nos **réseaux sociaux**, LinkedIn et Facebook, enregistrent quant à eux une légère croissance de nos abonnés.

Le marché du terrain à bâtir se portant bien la publication d'annonces immobilières spécifiques, via Le bon coin et/ou Ouest France n'a pas été reconduite sur cette année 2022. Pour 2023, il est envisagé de mener des actions de communications ciblées (annonces, presse locale ...) seulement sur les opérations jugées nécessaires par les Responsables d'Opérations. **Monterrain35.fr** poursuit son rôle de promotions immobilières comme il se doit avec de belles performances de trafics et d'accessibilités affichées.

1. Détails sur la Communication Institutionnelle

Travaux d'impression

1 ENCART PAPIER DANS L'AGENDA 2023 DE L'AMF35

- Format ¼ de page
- Distribution aux Maires /
Conseillers d'I&V qui le souhaitent
- Budget « structure pub SADIV » :
890 € HT



2 CARTES DE VŒUX Terre&Toit + SPL

- Format 13*13cm FERME – Budget
« structure pub T&T » : **117,10 € HT**
(135 exemplaires)
- Envoi courriers + mails
- Format 21*14,8cm – Budget
« structure pub T&T » : **79,78 € HT**
(135 exemplaires)



3



L'édition 2022 du **Salon de l'Immobilier Neuf de Rennes** qui devait se dérouler les 14, 15 et 16 octobre 2022 au Glaz Arena de Cesson-Sévigné a été **annulée**, faute de conditions optimales réunies pour les organisateurs.

Entrée Gratuite

SALON DE L'IMMOBILIER

04 AU 06 MARS 2022
CENTRE DES CONGRÈS DE RENNES MÉTROPOLE
LE COUVENT DES JACOBIENS
vendredi & samedi de 10h à 19h, dimanche de 10h à 18h

Pas de participation nécessaire au **Salon de l'Immobilier de Rennes** du 4 au 6 mars 2022 au Couvent des Jacobins.

Nos **actions WEB** via le nouveau site internet Terre & Toit, notre site commerciale monterrain35.fr jouant efficacement leur rôle de promotion immobilière.



**STYLOS EN METAL MAYA SOFT TOUCH GREEN
PERSONNALISES monterrain35.fr**

- 300 unités (+ 300 gratuits)
- Distribution en RDV clientèle - commercialisation
- Budget « structure pub T&T » : **495 € HT**
- Prestataire *Universal Pen*



RECTO
Diam 20 mm

**JETON PORTE CLES MOUSQUETON FER
PERSONNALISES Terre & Toit + SPL**

- 300 unités
- Sous sachets individuels
- Budget « structure pub T&T » : **300 € HT**
- Prestataire *Cadactuel*



**SACS SHOPPING PLIABLES
BLEU ROY PERSONNALISES
Terre & Toit**

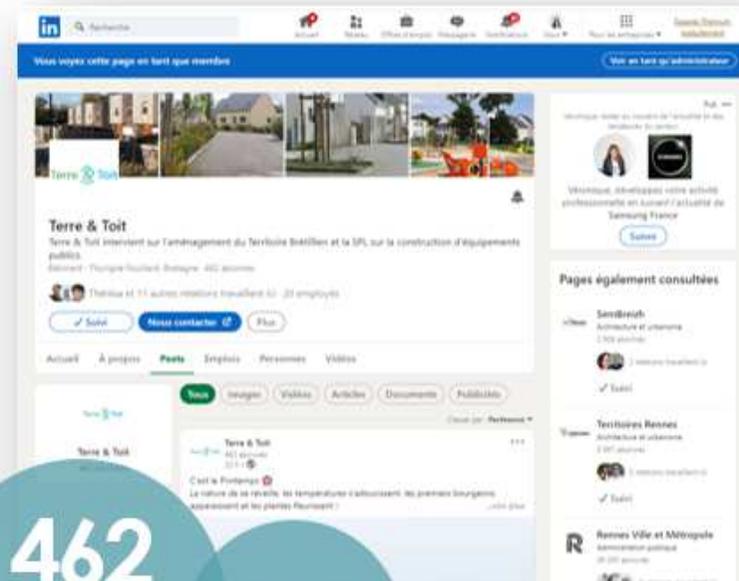
- 250 unités
- Avec cordelette de serrage
- Budget « structure pub T&T » : **437,50 € HT**
- Prestataire *Cadactuel*

SITE INSTITUTIONNEL



www.terreetoit.bzh

RESEAU SOCIAL LINKEDIN



➡ Environ 1 publication
par semaine en 2022

2. Détails sur la Communication Opérationnelle

Ouest France : parutions papiers et digitales



ENCARTS PAPIERS

5 PARUTIONS
TEASING



4 160,00 € HT

2 PARUTIONS
BANDEAU



1 674,00 € HT

ENCART DIGITAL

12 PARUTIONS
MEGA BANNIERE



1 209,60 € HT

Soit un BUDGET GLOBAL de 7 043,60 € HT



250 dépôts à travers le Pays de Redon et de La Gacilly



BANDEAU PUBLICITAIRE PAPIER 21 x 6cm

6 PARUTIONS FAITES :

Janvier/Février, Mars/Avril, Mai/Juin,
Septembre/Octobre, Novembre/Décembre

212 € HT

Soit un BUDGET GLOBAL de 1 272 € HT

SITE WWW.MONTERRAIN35.FR



Date de création : Octobre 2017

422,87€

Budget
« structure
pub »
Terre & Toit



BUDGET 2022

Hébergement du site à l'année

62,87 € HT

Analyse de performance par
PageSpeed Insights :



Rapport du 20 mars 2023



Google Ads

PUBLICITE **ADWORDS** POUR APPARAÎTRE DANS LES RECHERCHES
GOOGLE EN FONCTION DE MOTS CLÉS = **RÉFÉRENCIEMENT PAYANT**

Annonce · www.monterrain35.fr/ ▾

Toutes nos offres de terrains | Terrains en Ile-et-Vilaine

Monterrain35 est le spécialiste du terrain constructible. Terrains Rennes Sud. Terrains
Rennes Nord. Terrains Rennes Est. Lieux: Feins, Gahard, Grand-Fougeray, Guichen, Et Plus.

Contactez-Nous · Nos Avantages



21 883 "clics"

Budget 2022 :

5 849 €

Budget « structure pub SADIV »
sur 9 mois

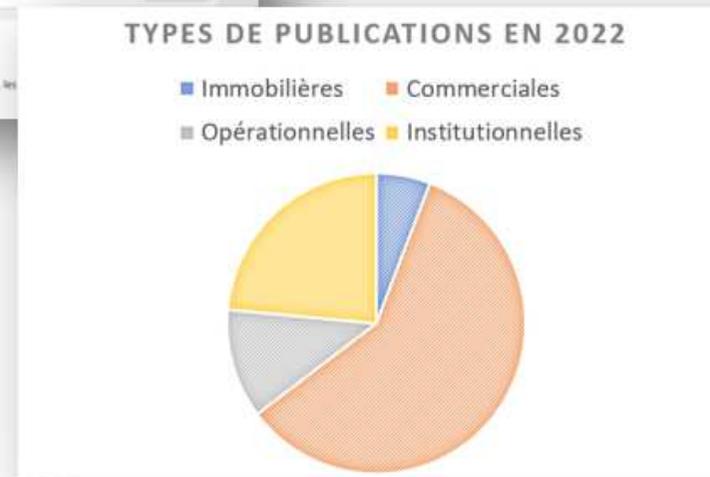
Top des **MOTS CLÉS** qui font apparaître notre annonce :



RESEAU SOCIAL FACEBOOK



Environ 1 publication par semaine en 2022 depuis sa création en juin 2017



3. Autres informations

- **Changements intervenus dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation**
NEANT
- **Evénements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi**
NEANT
- **Activité de la société en matière de recherche et développement**
NEANT
- **Montant global des charges non déductibles**
Il n'a été rapporté aux bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés aucun frais non admis en déduction dans le cadre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.
- **Montant des dividendes mis en distribution au cours des exercices précédents**
 - Année n-1 (2021) : 0 €
 - Année n-2 (2020) : 0 €
 - Année n-3 (2019) : 0 €
 - Année n-4 (2018) : 0 €
 - Année n-5 (2017) : 0 €
- **Abattement 40 % (personnes physiques) :**
Sans objet

4. Filiales et participations

4.1. Participations

Le tableau ci-dessous récapitule les participations de la société :

Entité	Capital total	Montant acquis	Autres partenaires	Compte courant
SCCV VDC3	1 000 € 100 actions de 10€	49 actions soit 490 € soit 49%	Kermarrec : 51%	854 120 €
SNC La Massaye	1 000 € 100 actions de 10€	30 actions soit 300 € soit 30%	Procivis Bretagne Aménagement : 70%	242 000 €
SCCV Parc de la Massaye	1 000 € 100 actions de 10€	30 actions soit 300 € soit 30%	SECIB : 35% Polimmo : 35%	90 000 €
TOTAL :				1 186 120 €

4.2. Activité et résultats des filiales et des sociétés contrôlées

Impact de l'affectation du résultat 2021 sur les comptes 2022 de Terre & Toit :

- **SCCV VDC 3** : Le bénéfice 2021 a atteint 202 131 €. La quote part de Terre & Toit s'élève à 99 044 €. Cette somme a permis d'absorber une partie des 360 000 € de frais imputables à 100 % à Terre & Toit. L'impact sur les comptes 2022 de Terre & Toit est donc nul.
- **SNC La Massaye** : Le résultat déficitaire 2021 de 1 900 € a été imputé en report à nouveau. Il n'y a donc pas d'incidence comptable sur le résultat 2022 de Terre et Toit.
- **SCCV Parc de la Massaye** : Le résultat déficitaire 2021 de 9 436 € a été imputé en report à nouveau. Il n'y a donc pas d'incidence comptable sur le résultat 2022 de Terre et Toit.

Impact des résultats 2022 sur les comptes de Terre & Toit :

- **SCCV VDC 3** : Le bénéfice 2022 devrait être positif en 2022. L'impact sur les comptes 2022 de Terre & Toit est donc nul.

- **SNC La Massaye** : Le résultat déficitaire 2022 de 516 € sera imputé en report à nouveau. Il n'y a donc pas d'incidence comptable sur le résultat 2022 de Terre et Toit.
- **SCCV Parc de la Massaye** : Le résultat déficitaire 2021 de 24 273 € sera imputé en report à nouveau. Il n'y a donc pas d'incidence comptable sur le résultat 2022 de Terre et Toit.

5. Ratification des nouvelles conventions réglementées

Il n'y a pas eu de nouvelle convention réglementée en 2022.

5.1 Information sur les conventions réglementées approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Les conventions suivantes sont portées à connaissance des actionnaires :

CONVENTIONS REGLEMENTEES

<i>Convention</i>	<i>Période</i>	<i>Prestataire (Fournisseur)</i>	<i>Utilisateur (Client)</i>	<i>Montant HT facturé en 2021</i>
<i>Prestation d'assurances</i>	<i>2021</i>	<i>SCET</i>	<i>Terre & Toit</i>	<i>2 270 €</i>
<i>Mise à disposition d'un réseau professionnel</i>	<i>2021</i>	<i>SCET</i>	<i>Terre & Toit</i>	<i>38 000 €</i>

5.2 Information sur les conventions courantes

CONVENTIONS COURANTES

<i>Convention</i>	<i>Période</i>	<i>Prestataire (Fournisseur)</i>	<i>Utilisateur (Client)</i>	<i>Montant HT facturé en 2022</i>
<i>Mise à disposition du personnel</i>	<i>2021-2022</i>	<i>Terre & Toit</i>	<i>SPL CPIV</i>	<i>272 727 €</i>
<i>Répartition des coûts de fonctionnements</i>	<i>2021-2022</i>	<i>Terre & Toit</i>	<i>SPL CPIV</i>	<i>74 460 €</i>
<i>Avance remboursable de 1 000 000 €</i>	<i>2020-2022</i>	<i>Département d'Ille-et-Vilaine</i>	<i>Terre & Toit</i>	<i>0 €</i>
<i>Avance en compte courant : 854 120 €</i>	<i>-</i>	<i>Terre & Toit</i>	<i>SCCV VDC3</i>	<i>0 €</i>
<i>Avance en compte courant : 90 000 €</i>	<i>-</i>	<i>Terre & Toit</i>	<i>SCCV Parc de la Massaye</i>	<i>0 €</i>
<i>Avance en compte courant : 245 809 €</i>	<i>-</i>	<i>Terre & Toit</i>	<i>SNC la Massaye</i>	<i>0 €</i>

6. Rapport spécial du commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à prendre connaissance du rapport sur les conventions réglementées du Commissaire aux comptes et à approuver ledit rapport. Le montant global des 5 personnes les mieux rémunérées s'élève à 271 872 euros pour l'exercice 2022.

Seconde partie

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Gouvernance

Par délibération en date du 30 mars 2017, le conseil d'administration a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

2. Dirigeants, administrateurs, commissaires aux comptes, censeurs

Monsieur Jean-Luc CHENUT a été désigné président du conseil d'administration, par délibération du conseil d'administration du 28 septembre 2021, pour la durée de son mandat d'administrateur. Monsieur CHENUT ne perçoit pas d'indemnité au titre de sa fonction de Président.

Madame Anne-Françoise COURTEILLE a été désignée vice-présidente pour la durée de son mandat électif. Elle ne perçoit pas d'indemnité au titre de sa fonction de vice-présidente. Elle pourra en l'absence du Président présider la séance du conseil ou de l'Assemblée Générale.

Le directeur général, **Monsieur Patrice TOLLEC** nommé à compter du 1^{er} avril 2020 a été désigné par délibération du conseil d'administration du 03 mars 2020,

En qualité de directeur général, et au titre de ce mandat social exclusivement, Monsieur TOLLEC perçoit une rémunération fixée à 800 € brut mensuel soit 9.600 euros bruts annuels, versés par douzièmes.

2.1 Limitation de pouvoirs

Monsieur TOLLEC dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous les réserves suivantes :

- Il doit se conformer aux dispositions du règlement d'achat mis en place par le conseil au titre de statut de pouvoir adjudicateur de la société ;
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour toutes acquisitions et toutes aliénations de biens mobiliers et immobiliers au-delà d'un montant de 1 200 000 € HT.
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour consentir, accepter, céder, résilier tous baux et locations au-delà d'un montant de 300 000 € HT.
- Il devra recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour souscrire des emprunts pour le fonctionnement propre de la société, hors emprunts réalisés dans le cadre d'un traité de concession ou d'une opération réalisée à des fins commerciales pour la SEM.

- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour céder ou aliéner le patrimoine propre de la société

Monsieur TOLLEC cumule ce mandat social avec son contrat de travail, salarié de Terre et Toit. Il est, pour ce contrat de travail, placé sous l'autorité hiérarchique du Président.

2.2 Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des administrateurs et commissaires aux comptes, censeurs.

Nb Sièges	NOMS DES ADMINISTRATEURS	ACTIONNAIRE	DUREE MANDAT		DATE DE DESIGNATION		DATE DE - RENOUVELLEMENT
			Statuts	AGO	CA		
1	CHENUT Jean-Luc	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	6 ans		28/09/2021		
2	COURTEILLE Anne-Françoise	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	6 ans		28/09/2021		
3	MARTINS Christophe	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	6 ans		28/09/2021		
4	COULOMBEL Ludovic	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	6 ans		28/09/2021		
5	COURTIGNE Isabelle	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	6 ans		28/09/2021		
6	ROUSSET Emmanuelle	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	6 ans		28/09/2021		
7	PERRIN Nicolas	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	6 ans		28/09/2021		
8	GUIDONI Jean-Paul	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	6 ans		26/04/2022		
9	DELAUNAY Bernard	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	6 ans		28/09/2021		
10	SALMON Arnaud	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	6 ans		28/09/2021		
11	FAILLE Charlotte	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	6 ans		28/09/2021		
12	BOHANNE Jean-François	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	6 ans		28/09/2021		
13	KERMARREC Alain	Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales	3 ans	18/05/2021	13/10/2020		2023
14	SAIDOUNE Akié	Caisse des Dépôts et Consignations	6 ans	07/06/2022	13/10/2020		2027
15	GICQUEL LE GALL Catherine	Crédit Mutuel ARKEA	6 ans	18/05/2021	13/04/2021		2023
16	AUFFRAY Olivier	Caisse Régionale Crédit Agricole	6 ans	26/06/2019	22/05/2019		2025
17	POSTAIRE Richard	Banque Populaire du Grand Ouest	6 ans	07/06/2022			2022
18	Du BOISBAUDRY Guy	Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire	6 ans	07/06/2022			2022

NOMS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	DUREE MANDAT		DATE DE RENOUVELLEMENT
	Statuts	AGO	AGO
Titulaire : Cabinet FIDAUDIT représenté par Mme Laurence PLASSART	6 ans	18/05/2021	jusqu'à l'arrêté des comptes 2026 inclus
Suppléant : Cabinet GRANT THORNTON représenté par M. Stéphane BOUGREAU	6 ans	18/05/2021	jusqu'à l'arrêté des comptes 2026 inclus

NOMS DES CENSEURS	ACTIONNAIRE	DUREE MANDAT	DATE		DATE DE RENOUVELLEMENT
			AGO	CA	
Philippe SCOUARNEC	NEOTOA	6 ans	07-06-2022	21/09/2021	2028
CROCQ Jean-Philippe	CCI d'ILLE ET VILAINE	6 ans	07-06-2022		2028
PEZARD Eric	Crédit Coopératif	6 ans	24-06-2020	26/05/2020	2026

Les changements relatifs aux représentants intervenus au cours de l'année 2022 sont les suivants :

- Le 07 avril 2022, le Conseil départemental a désigné M. Jean Paul GUIDONI en remplacement de M. Yann SOULABAILLE en qualité de représentant permanent au conseil d'administration de Terre et Toit.

2.3 Autres mandats

Le tableau récapitule les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux.

DIRIGEANTS – ADMINISTRATEURS

Nom du mandataire	Qualité ou fonctions	Nom de la société
TOLLEC Patrice	Directeur Général	- Directeur Général de la SPL Construction publique d'Ille et Vilaine
MARTINS Christophe	Administrateur	- Président du CA de la SPL de Construction Publique d'Ille et Vilaine - Administrateur de la SEM Energ'IV - Administrateur de la SEM Breizh
COURTEILLE Anne-Françoise	Vice-Présidente	- Vice-Présidente de la SPL de Construction Publique d'Ille et Vilaine
PERRIN Nicolas	Administrateur	- Codirigeant de la société Phénix
GICQUEL LE GALL Catherine	Administratrice	- Membre du Directoire, en charge du Pôle Crédits et Secrétariat Général chez Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels : - Représentante permanente au CA de la SEM Terre et Toit - Représentante au Comité stratégique de Breizh Immo
POSTAIRE Richard	Administrateur	Administrateur au CA : - la SEM SADIV - de la SAS Breizh-Immo - Breizh cité - SEMBREIZH - SAS territoires et développement Censeur - SEM Territoires - Censeur SEM Pays de la Loire -
AUFFRAY Olivier	Administrateur	Président de la Caisse régionale Crédit Agricole Ille-et-Vilaine, de la Caisse locale de Pacé, du Village By CA - Administrateur - D'Unexo - CAEB - De la Sem SADIV - SAS Territoire et Perspectives - Conseil de surveillance CATS

		<ul style="list-style-type: none"> - du Crédit Agricole SA - Maison de Salins - Crédit Agricole Group infrastructure plateforme - Gérant de l'EARL de la Baudière
Du BOISBAUDRY Guy	Administrateur	Représentant de la CEBPL auprès <ul style="list-style-type: none"> - de la SEMBREIZH – administrateur - de la BREIZH INVEST PME – administrateur - de la SEM BMA (29) - administrateur - de la SEM Terre et Toit - administrateur - de KEREDES, Représentant CEBPL à l'AG - de SODEFI, Représentant CEBPL à l'AG

3. Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Sans objet.

4. Tableaux des délégations

Sans objet.

PROPOSITION DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

■ Première résolution - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, après que le rapport de gestion du Conseil d'Administration lui a été présenté, et connaissance prise du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduisant par un bénéfice de **156 741,69 euros**.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

■ Deuxième résolution - AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2022 faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de **156 741,69 euros** au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

■ Troisième résolution : APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

■ Quatrième Résolution : RENOUELEMENT DU MANDAT DU CREDIT MUTUEL ARKEA

L'Assemblée Générale prend acte du renouvellement du mandat du Crédit Mutuel ARKEA pour une durée de 6 ans.

Madame Catherine GICQUEL LE GALL est la représentante de l'actionnaire siégeant aux Conseils d'Administration et aux assemblées générales.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

■ Cinquième résolution : POUVOIRS

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités de publicités légales nécessaires. Elle donne pouvoir au Président du Conseil d'Administration pour communiquer le présent procès-verbal au Préfet d'Ille-et-Vilaine dans les quinze jours suivant son adoption.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).